

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

## **DECISION DU PRESIDENT** **N° D2025-050**

**Objet : N°2023.11 - Marché public de maitrise d'œuvre pour la construction d'un office de tourisme sur la Commune de Pérouges**  
**Modification n°1 : Approbation de la fixation du forfait définitif de rémunération**

### **LE PRESIDENT**

VU la délibération n°2023-041 en date du 2 mars 2023 autorisant le Président à organiser un concours restreint de maitrise d'œuvre pour la construction d'un office de tourisme sur la Commune de Pérouges, à signer tous les documents s'y rapportant et attribuer le marché public en application des dispositions prévues au Code de la Commande Publique ;

VU la décision n°2023-115 en date du 7 novembre 2023 actant la désignation du lauréat du concours de maitrise d'œuvre pour la construction d'un office de tourisme au Groupement d'entreprises conjoint LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE-LINK ARCHITECTES-BATISERF-COSINUS-ENERPOL dont le mandataire est LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE à Bourg-en-Bresse (01) ;

VU la décision n°2024-020 en date du 6 mars 2024 portant acte de l'attribution au Groupement d'entreprises conjoint LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE-LINK ARCHITECTES-BATISERF-COSINUS-ENERPOL dont le mandataire est LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE à Bourg-en-Bresse (01) du marché public relatif à la maitrise d'œuvre pour la construction d'un office de tourisme sur la Commune de Pérouges pour un montant total de 288 600.00 € HT toutes missions confondues moyennant un forfait provisoire de rémunération qui s'élève à 260 100.00 € HT, calculé en appliquant un taux de 17.34 % au montant prévisionnel des travaux estimé à 1 500 000.00 € HT, auquel s'ajoute des missions complémentaires pour un montant total de 28 500.00 € HT. Ledit marché est conclu à compter du 20 mars 2024, date de notification, pour une durée de 35 mois ;

CONSIDERANT que le montant prévisionnel définitif des travaux tel qu'arrêté par le maître d'œuvre dans l'Avant-Projet Définitif et accepté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'élève à 1 790 050.61 € HT au mois de décembre 2024 ramené en valeur au mois de septembre 2022 à 1 735 475.90 € HT, mois M0 des études ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 8.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, il convient, par modification n°1, de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant total de 289 650.14 € HT, dont 29 550.14 € HT d'augmentation calculé sur le surcoût lié aux modifications du projet ;

.../...

- **APPROUVE** la modification n°1 relative au marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un office du tourisme sur la commune de Pérouges, ayant pour objet la fixation du forfait définitif de rémunération pour un montant total de 289 650.14 € HT auquel s'ajoute 28 500.00 € HT concernant les missions complémentaires initialement prévues, ce qui porte le montant initial HT du marché à la somme de 318 150.14 € HT toutes missions confondues.
- **DECIDE** de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 juin 2025  
Publiée le 02 JUIL. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 30 juin 2025.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

